

CONCOURS DE MICRONOUELLES

PRIX 93.6 – 2020

Organisé par Béton Production en partenariat avec
l'Université de Tours et la ville de Tours

- Règlement -

Article 1 – Présentation du concours

Béton Production propose un concours destiné à récompenser des auteurs d'une micronouvelle rédigée en français et entièrement inédite.

Chaque micronouvelle devra respecter les trois contraintes suivantes :

- Son titre doit comporter 6 mots.
- Son texte doit comporter 93 mots (titre non compris).
- La micronouvelle doit s'inscrire dans le thème imposé.

Thème du Prix 93.6 2020 : « On va tous crever » !

Article 2 – Conditions de participation

Le concours s'adresse à toute personne résidente ou domiciliée en région Centre-Val de Loire.

Les textes doivent être inédits.

Les membres du comité d'organisation du prix et les membres du jury ne peuvent prétendre à concourir.

Article 3 – Catégories de participation

Chaque candidat ne pourra concourir que dans une des trois catégories suivantes, qu'il choisira sur sa fiche d'inscription :

- Junior (moins de 18 ans)
- Étudiant
- Adulte

Le jury décernera un prix par catégorie et, s'il le souhaite, un ou plusieurs prix spéciaux.

Article 4 – Récompenses

Les lauréats verront leur nouvelle éditée dans le tabloïd du festival Aucard de Tours 2020 et recevront 2 pass « 5 jours » pour le festival Aucard de Tours 2020, un chèque lire de 20 euros, des goodies Béton et un abonnement gratuit à la bibliothèque de Tours .

Les nouvelles lauréates feront l'objet d'adaptations sonores diffusées sur Radio Béton.

Article 5 – Format de la micronouvelle

Il ne sera accepté qu'une seule micronouvelle par candidat. La micronouvelle devra être rédigée dans un message électronique.

Pour contrôler le nombre de mots, le candidat devra utiliser le site fr.counterwords.com avec l'option « ne pas prendre en compte les apostrophes et les tirets ».

Par exemple, la phrase « si t'es pas d'accord, c'est pas grave » compte pour 7 mots.

Le site fr.counterwords.com avec l'option indiquée sera la seule et unique méthode de comptage reconnue par les organisateurs du concours.

Toute nouvelle qui ne comportera pas exactement 6 mots pour le titre et 93 mots pour le texte sera refusée.



The screenshot shows the Counter Words website interface. The main heading is "Counter Words" in a serif font. Below it, there are navigation tabs: "Compteur de mots", "Générateur de faux texte", "Convertisseur de caractère", and "A propos". The "Compteur de mots" tab is active. The main content area is titled "Compteur de mots et de caractères". It features a large text input field with a gear icon for settings. Below the input field, there are two checkboxes: the first is checked and labeled "Ne pas prendre en compte les apostrophes ni les tirets", and the second is unchecked and labeled "Ne pas prendre en compte les déterminants et les pronoms". A red arrow points to the first checkbox. To the right of the input field, there are two counters: "0 mots" and "0 caractères (0 sans espaces)". Below the checkboxes, there are two input fields for "Compter un mot:" and a "liste" button. At the bottom, there is a section titled "Utilisation du compteur de mots:" with two bullet points: "la première option permet de choisir de compter ou non les apostrophes" and "la seconde option permet d'exclure des 'stop words' via une liste paramétrable par vos soins".

Article 6 – Appel à candidature

L'appel à candidature sera lancé le lundi 9 décembre 2019.

Article 7 – Date limite

La nouvelle sera adressée au plus tard le dimanche 9 février 2020 à minuit par message électronique, la date d'envoi faisant foi, à l'adresse suivante : prix93.6@radiobeton.com

Article 8 – Inscription

Une fiche d'inscription, à télécharger sur le site internet de Radio Béton www.radiobeton.com, devra impérativement être remplie et jointe à la micronouvelle.

Article 9 – Composition du jury

Les nouvelles seront soumises dans le plus strict anonymat à un jury composé de :

- 1 président-e de jury
 - 3 représentant-es des associations Radio Béton et Béton Production
 - 1 représentant-e de la presse
 - 1 représentant-e d'une librairie
 - 1 représentant-e d'une bibliothèque
- 2 représentants de l'université de Tours

Les décisions de ce jury sont sans appel.

Article 10 - Droits

Les nouvelles devront être libres de tous droits avant la proclamation du résultat.

Les organisateurs se réservent le droit d'exploiter sans contrepartie tout ou partie des textes primés.

Article 11 – Résultats

La proclamation des résultats aura lieu pendant un direct à la bibliothèque centrale de Tours le 11 avril 2020, par voie de presse et sur les sites internet de Radio Béton, de l'université de Tours et de la Bibliothèque Municipale de Tours.

Seul·e·s les lauréat·e·s seront informé·e·s personnellement.

Article 12 – Engagement

Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.